

**« L'e-démocratie, un renouveau pour nos institutions »
exposé de Monsieur Robert Hensler
Chancelier d'Etat de la République et canton de Genève
lors de la 8e journée « Technologie et droit »,
Bellinzona, école supérieure d'informatique de gestion
18 mai 2006**

Mesdames, Messieurs,
Amici Ticinesi,

Ho il piacere di presentarvi qui qualche idea e prospettiva sul voto via internet. Vorrei prima di tutto sottolineare qui, a Bellinzona, la parte attiva che il cantone Ticino ha svolto nel gruppo federale « Voto elettronico » sin dall'inizio, nel 2001. La cancelleria cantonale ha partecipato a tutti lavori di questo gruppo e ha acquisito una conoscenza rilevante in materia.

Je voudrai, au terme de cette matinée consacrée à l'administration électronique, vous parler un peu de démocratie électronique. La demande de démocratie électronique est forte et les premières applications sont déjà disponibles. Tous les sondages effectués en Suisse montrent en effet que quelque deux tiers de la population veut pouvoir voter et signer des initiatives et des référendums en ligne. Comme vous le savez, trois cantons ont déjà permis à leurs citoyens de voter par internet, Genève, Neuchâtel et Zurich.

Tout est ainsi en place pour que la démocratie électronique émerge rapidement dans notre pays.

Projetons-nous un instant dans le temps et imaginons que nous sommes en 2020, à la veille des élections nationales. Toute la population dispose d'un accès large bande à internet et bien sûr d'un accès mobile. L'Etat a installé une plate-forme électorale sur le web. Cette plate-forme permet aux citoyens de s'impliquer et de participer bien plus qu'aujourd'hui à la vie publique. Elle comprend quatre modules :

- Le premier, c'est le module Smartvote. Vous le connaissez peut-être, il a notamment été mis en place lors des élections cantonales genevoises de l'an dernier. Vous remplissez le même questionnaire que les candidats et vous comparez vos choix aux leurs pour voter en toute connaissance de cause. Cette fonction est un enrichissement certain de notre système électoral qui donne la primauté aux individus sur les partis et permet de mélanger des personnes d'appartenances différentes sur une même liste.
- Le module « vote des parlementaires » vous permet de voir d'un clic de souris ce qu'ont voté les membres du parlement sortant. Il suffit pour cela d'enregistrer les impulsions du système électronique de vote installé dans l'hémicycle, pour les transcrire sur internet.
- Un troisième module permet aux citoyens et aux candidats de débattre les uns avec les autres et entre eux. Il offre un outil important de « prise de température » des attentes et demandes de la population. Le module est bien

sûr géré par un modérateur, afin filtrer les attaques personnelles et les propos haineux.

- Enfin, le module de vote en ligne permet aux citoyens qui ont arrêté leur choix de voter depuis leur terminal, fixe ou mobile.

Ces modules existent. Aucun Etat ne les a encore mis en place de manière coordonnée et articulée, bien que les Genevois ont déjà pu utiliser deux des quatre applications décrites ici, Smartvote et le vote en ligne.

La démocratie en ligne est à notre porte. Notre société ressemble de plus en plus à « Matrix », ce film qui met en scène un monde de machines, parallèle au nôtre, dont personne ne sait rien. Lorsque ces deux univers finalement s'entrecroisent, ils s'affrontent, chacun voulant dominer l'autre.

Le succès de ce film, devenu film-culte, tient à ses analogies avec les développements récents de notre société. Ne parle-t-on pas désormais de nos « identités multiples » ou de notre « identité virtuelle » en référence à la possibilité d'avoir une identité d'état-civil, d'une part, et une ou plusieurs identités digitales dans le monde parallèle de l'internet ?

Ces identités parallèles, ce peut être par exemple les pseudonymes utilisés sur les sites de chat ou les blogs, ou les algorithmes de la signature digitale qui nous permet d'envoyer des recommandés électroniques ou d'émettre des actes authentiques sans jamais avoir recours à la matérialité du papier. Ces identités ont en commun de ne pas pouvoir exister sans la machine, elles sont en fait à la conjonction de la machine et de l'humain. De là à imaginer une machine affranchie de l'humain, il n'y a qu'un pas que les auteurs de science-fiction ont franchie.

Mais restons dans la réalité, si vous le voulez bien. Nous sommes en route vers la démocratie électronique, dont je suis convaincu qu'elle nous amènera une plus grande participation politique et une meilleure prise en compte des expressions sociales.

Ce n'est pas un hasard si les seuls pays qui, en Europe, ont tâté du vote par internet sont des Etats fédéraux ou décentralisés, Suisse, Grande-Bretagne, Pays-Bas ou Espagne. S'il fallait résumer en un mot ces caractéristiques, je dirais que le premier point commun de ces pays est de laisser une large place à l'individu ou à la société civile face à l'Etat.

Je suis convaincu que ce facteur, auquel on peut ajouter pour la Suisse la démocratie directe, est fondamental dans le développement de la démocratie électronique. Qu'est-ce en effet que la démocratie directe si ce n'est un système multipolaire dans lequel les élus sont à peine au-dessus des citoyens ordinaires ? Il s'agit en d'autres termes d'un réseau civique, auquel il n'est pas difficile de superposer un réseau électronique. Imaginez au contraire les conséquences de la superposition d'un réseau électronique à une construction institutionnelle pyramidale, fortement hiérarchisée, dans laquelle la délégation de compétences donnée aux élus est grande ? On sent bien que quelque chose ne collerait pas dans cet assemblage.

Ainsi, la démocratie électronique naissante se bâtit-elle sur une culture politique favorable, sur l'idée de responsabilité individuelle et sur la confiance accordée au corps social, bien plus que sur la pénétration d'internet ou la densité des connexions à large bande. En outre, dans cette société digitale naissante, le niveau général d'éducation est un facteur important. L'utilisation des droits politiques comme celle des technologies de l'information est liée avant tout au niveau de formation des individus. L'Europe et la Suisse ont à cet égard un avantage.

Songez à l'essor de la presse populaire au XIXe siècle, après l'introduction de la scolarité obligatoire. Le peuple, alphabétisé, avait soif d'information. L'internet est l'équivalent contemporain de la presse populaire d'il y a un siècle et demi et son succès est comparable.

Comme la presse d'alors, la démocratie électronique fonctionne comme une formidable machine à accroître les droits populaires. Voyez les blogs, qui permettent une expression populaire sans précédent. Malgré leurs limites, qui tiennent notamment au fait que la majorité d'entre eux n'aura jamais qu'un nombre limité de lecteurs, les blogs permettent d'inverser le sens du discours politique qui, en Europe, tend trop souvent à aller des appareils de parti vers les citoyens.

Je lisais récemment un article sur la diversité des thématiques traitées par les médias aux Etats-Unis. Il apparaissait que les radios, les télévisions et la presse écrite traitent l'actualité à travers un nombre restreint d'événements, les mêmes pour l'ensemble des médias. Seuls les blogs offrent une lecture différente de l'actualité. Cela, c'est la démocratie en marche grâce à l'électronique.

Mais cette marche ne doit se faire de manière chaotique. A Genève, le Conseil d'Etat a par exemple estimé que le recours au SMS ne remplissait pas les conditions nécessaires au vote. En effet, voter par internet n'est formellement qu'une extension du vote postal. Comme pour le vote postal vous votez depuis chez vous, dans un environnement que vous contrôlez, et la principale différence tient au fait que le vote est dématérialisé dès son émission. Les votes postaux sont eux scannés à leur arrivée et sont aussi stockés de manière électronique. Ainsi, au bout du compte n'y a-t-il plus de différence entre ces deux votes.

Le SMS, en revanche, déplace l'attention sur l'appareil au détriment du vote proprement dit. En outre, la sécurité du vote par SMS n'est pas du même niveau que celle du vote par internet. Enfin, les récentes élections communales zurichoises ont montré que, si les électeurs ont eu recours au SMS pour les référendums, ils l'ont boudé pour les élections.

A Genève, nous avons organisé avec succès huit scrutins électroniques, dans le cadre de votations communales, cantonales et fédérales. Nous avons aussi mis sur pied une consultation électronique pour le Conseil de l'Europe. La participation en ligne a atteint 20 à 25% et nous avons vu que les personnes qui ont eu recours une fois au vote en ligne y restaient fidèles. Nous avons développé un module pour élections, qui est prêt à être mis en œuvre, dès que le parlement le décidera.

A ce propos, je vois une autre force émancipatrice à l'œuvre dans la démocratie électronique. Nos sociétés reposent sur le suffrage universel, qui a supplanté le suffrage censitaire. Dès lors, nous sommes convaincus qu'il n'y a plus d'obstacle à

l'accès au vote. Or, il vaut la peine de s'interroger sur l'existence d'un cens caché - « cens » étant ici écrit avec une « c » comme dans l'adjectif « censitaire ».

C'est une donnée connue de la sociologie politique que la participation électorale est corrélée positivement avec le niveau d'étude. Plus on est allé loin dans son cursus scolaire, plus on est enclin à participer aux scrutins. La raison tient, chez les personnes qui ont étudié, à un mélange de sentiment accru de maîtrise de son existence et de meilleure compréhension des objets soumis à votation. Sur ce dernier point, il faut d'ailleurs souligner que la participation aux votations est largement fonction à la fois du degré de simplicité des questions posées et de leur impact sur le quotidien des électeurs.

Il y a donc une barrière d'entrée, probablement inévitable, à la participation électorale, liée à la compréhension des enjeux. La diffusion de nombreux points de vue et la facilitation de la prise de parole grâce à internet contribuent à abaisser cet obstacle.

Mais il y a une seconde barrière, notamment lorsque l'électeur a le sentiment que son vote ne change rien ou que son libre arbitre n'est pas protégé. Le premier cas de figure fait écho à l'anonymat urbain, le second à la réalité des communautés structurées en familles ou clans dans lesquelles l'appartenance politique est quasiment héréditaire et où tout avis personnel peut être perçu comme trahison. Cette seconde barrière, c'est celle de la force nécessaire à s'affirmer politiquement, ou simplement comme être humain participant de la communauté nationale.

Je me souviens de l'une des premières conférences sur le vote par internet auxquelles j'ai participé. Un haut fonctionnaire français y racontait comment la présence d'un agent en uniforme devant chaque local de vote dissuadait les originaux, les marginaux ou les personnes simplement allergiques à l'uniforme de s'y rendre. D'une certaine manière, cette présence renforçait la marginalisation des sans-voix. Voilà un exemple de cens caché.

Internet supprime cette barrière, de même d'ailleurs que le vote postal. Mais internet abolit-il vraiment le cens caché ? Les enquêtes à caractère socio-politique que nous avons menées en marge des scrutins en ligne que nous avons organisés à Genève et les études similaires conduites à Zurich et même en Estonie, qui connaît aussi le vote en ligne, concordent à montrer que la raison qui fait qu'un électeur vote par internet plutôt que par les moyens usuels est sa familiarité avec son PC et sa confiance dans la technologie.

Je crois qu'il est essentiel de souligner que les paramètres d'âge, de sexe, de revenu ou de formation ne sont pas statistiquement significatifs dans l'explication du choix d'internet pour voter. C'est un premier point très important.

En outre, il apparaît que le vote par internet est utilisé de manière plus intense par les personnes qui ne votent qu'irrégulièrement. 25 à 30% des personnes qui votent en ligne se définissent comme abstentionnistes réguliers ou occasionnels. Ces mêmes personnes déclarent qu'elles voteraient plus souvent si le vote par internet était systématisé. Je vois ici un effet d'abaissement de la barrière invisible qui entrave l'accès de certains de nos concitoyens à l'exercice de leurs droits politiques

Je mets cette observation en relation avec la répartition des votes en ligne dans le temps. Nous savons que les personnes qui votent souvent ou systématiquement le font par poste. Globalement, les votes postaux se répartissent linéairement au long des trois semaines du scrutin, mais la première vague nous parvient très vite dès l'ouverture du scrutin. Elle est le fait des personnes proches de la politique et sûres de leurs choix. Les votes par internet, au contraire, se concentrent sur la dernière semaine du scrutin.

Je définirai cet effet retard du vote en ligne d'« effet one stop shop ». Le concept de « one stop shop », né avec internet, caractérise les transactions en ligne simples et concentrées sur un seul site qui offre de manière synthétique un ensemble d'informations et de prestations. Bien qu'il n'existe pas un portail politique unique sur le web, je pense que l'analogie avec le commerce en ligne nous fournit des clés de compréhension. Certes, la recherche d'information sur les sujets politiques et le fait de voter en ligne n'interviennent pas en une fois, ni une seule session, mais l'unicité du média - l'internet - nous introduit déjà à l'idée de « one shop ».

Ainsi les utilisateurs du vote en ligne se différencient-ils des autres votants par leur rapport plus étroit aux technologies de l'information. Pour eux, le monde réel recèle des barrières qui s'apparentent à un « cens caché ». Ils sont plus proches de l'univers de « Matrix » que la moyenne d'entre nous.

Pour autant, ils ne votent pas différemment des autres, puisqu'à Genève comme à Zurich, ils ont toujours voté avec la majorité.

Ainsi, paradoxalement, ces développements à la Matrix nous conduisent-ils peut-être vers plus de stabilité sociale grâce à une inclusion plus grande et une prise en compte plus large des électrices et électeurs, mais aussi de tous les habitants, de notre pays et de notre continent. Loin d'annihiler les humains, la technologie les rapprochera, c'est ma conviction.

La democrazia, se non viene riscoperta, adatta all'epoca moderna, perde il suo fascino. L'astensionismo lo dimostra quotidianamente. L'interessante del voto elettronico risiede nel fatto che non è solo un aggiornamento delle forme, delle apparenze, ma incide sul cuore della vita pubblica.

Grazie della vostra attenzione.